



AIX-EN-PEVELE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 2 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni salle des associations du centre culturel et associatif d'AIX-EN-PEVELE sous la présidence de Didier DALLOY, suivant convocation transmise le 27 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CHEVALIER Albane, DALLOY Didier, DE CUBBER Amélie, DECUBBER Laurence, DEREMEZ Olivier, DUBOIS Didier, DUFOUR-BAILLET Elise, DUJARDIN Laetitia, GALLOIS Christian, HARO Marie, LECLERCQ Valéric, MULLIER Eric, SOHET Jeremy, TIERCE Pierre-Marie et à partir de 20h01, DUPONT Marie

Excusée sans procuration : DUPONT Marie jusqu'à 20h

Secrétaire de séance : Laetitia DUJARDIN

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14 jusqu'à 20h et 15 à 20h01
- Votants : 14 jusqu'à 20h et 15 à 20h01

La séance du Conseil municipal débute à 19:30. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Laetitia DUJARDIN.

Le président de la séance, Didier DALLOY, rappelle l'ordre du jour :

1. Formation des élus (modification délibération 2026027 suite observations de la Sous-Préfecture)
2. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal (observations de la Sous-Préfecture au titre du contrôle de légalité)
3. Création de CDD pour accroissement temporaire d'activité dans le cadre de l'organisation des services périscolaires 2026-2027 (deux CDD)
4. Convention de participation financière avec Noreade relative aux travaux d'assainissement rue du Général de Gaulle
5. Virements de crédit

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-053 - Formation des élus (modification délibération 2026027 suite observations de la Sous-Préfecture)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2026-027 en date du 2 avril 2026, le conseil municipal a fixé les modalités d'exercice du droit à la formation des élus.

À la suite du contrôle de légalité exercé par la Sous-préfecture de Douai, par courrier en date du 18 juin 2026, plusieurs observations ont été formulées concernant cette délibération, notamment :

- le montant minimal des crédits consacrés à la formation des élus, qui doit être fixé à un minimum correspondant à 2 % du montant annuel des indemnités maximales théoriques susceptibles d'être allouées aux membres du conseil municipal ;
- la suppression de la mention selon laquelle les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement seraient inclus dans cette enveloppe, ces dépenses faisant l'objet d'imputations budgétaires distinctes.

Il convient donc de retirer la délibération n°2026-031 et de la remplacer par la présente délibération afin de la mettre en conformité avec les dispositions des articles L.2123-12 à L.2123-16 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de retirer la délibération n°2026-027 du 2 avril 2026 relative à la formation des élus ;
- d'adopter les orientations suivantes en matière de formation des élus :
 - les formations devront être directement liées à l'exercice du mandat local ;
 - elles devront être dispensées par un organisme agréé par le ministère chargé des collectivités territoriales ;
 - les demandes seront examinées dans l'ordre de leur dépôt, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
 - de fixer le montant annuel des crédits consacrés à la formation des élus à 1 400 € ;
 - de préciser que les frais de déplacement, de séjour et de restauration seront pris en charge conformément aux dispositions réglementaires applicables et imputés sur les crédits budgétaires prévus à cet effet ;
 - de dire que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-054 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal(observations de la Sous Préfecture au titre du contrôle de légalité)

Le Maire informe l'assemblée que le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 2 avril 2026 a fait l'objet d'observations de la Sous-préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Afin de mettre le règlement en conformité avec le Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'approuver une version modifiée intégrant :

- les modalités de réunion des commissions en plusieurs lieux et par visioconférence ;
- la mise à jour de l'article relatif à la périodicité des séances conformément à l'article L.2121-9 du CGCT ;
- la correction de l'article relatif à l'organisation de la présidence des séances ;
- la prise en compte du cas de maladie dûment constaté ou du congé de maternité dans les dispositions relatives aux procurations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur modifié ;
- ABROGE ET REMPLACE le règlement adopté le 2 avril 2026 ;
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-055 - Création de CDD pour accroissement temporaire d'activité dans le cadre de l'organisation des services périscolaires 2026-2027

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE 14h30mn/semaine

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter dans l'urgence un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service des écoles (cantine et garderie),

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la création à compter du 1^{ER} septembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade **d'adjoint d'animation** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **14 heures 30 minutes**.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-056 - Création de CDD pour accroissement temporaire d'activité dans le cadre de l'organisation des services périscolaires 2026-2027

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE 4h30mn/semaine

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter dans l'urgence un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service des écoles (cantine et garderie),

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la création à compter du 1^{ER} septembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade **d'adjoint d'animation** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **4 heures 30 minutes**.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-057 - Convention de participation financière avec Noreade relative aux travaux d'assainissement rue du Général de Gaulle

La Commune d'AIX-EN-PEVELE a réalisé des travaux de réfection de la voirie rue du Général de Gaulle suite aux travaux d'extension de collecte programmés par le SIDEN SIAN en 2025. Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade ont, dans cette même partie de rue, repris les réfections des tranchées avant les travaux de la Commune. Afin de réaliser une réfection d'enrobés uniforme, il paraissait intéressant que le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade participe financièrement à ces travaux et verse à la Commune d'AIX-EN-PEVELE la part de ses réfections.

Il est nécessaire de signer une convention de participation financière qui prévoira un financement partiel par le SIDEN-SIAN à hauteur de 44 850 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à intervenir.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-058 - Virements de crédit

Afin de pouvoir pallier au dépassement budgétaire suite à des dépenses supplémentaires non prévues au budget primitif, il est proposé les virements de crédit suivant :

INVESTISSEMENT - DEPENSES		INVESTISSEMENT - RECETTES	
Cp 58 en fourissement des réseaux	- 5 000,00 €		
cc 43 école (soie menuiseries)	3 500,00 €		
cc 81 city stade (nouvele op) - panier de taska	1 500,00 €		
	- €		- €
FONCTIONNEMENT - DEPENSES		FONCTIONNEMENT - RECETTES	
cste 65315 formation élus	950,00 €		
cste 60633 fournitures diverses	- 950,00 €		
	- €		- €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

QUESTIONS DIVERSES

Restaurant scolaire

- **Réunion technique** : Une réunion s'est tenue le 26 juin avec l'architecte pour compléter le dossier.
- **Prochaines étapes** : Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est en cours de préparation. Une réunion de relecture est prévue le 15 septembre, afin de préparer/valider les dossiers marché en vue du lancement de l'appel d'offres.
- **Ajustements techniques** : Plusieurs points sont à l'étude :
 - La vérification de la puissance électrique nécessaire auprès d'Enedis pour savoir si un branchement direct sur le trottoir est possible ou s'il faut se raccorder au poste plus éloigné (option plus coûteuse).
 - L'installation de ventilateurs à hélices au plafond pour réguler la température.
 - L'optimisation acoustique de la centrale de traitement d'air afin de limiter les nuisances sonores.
- **Climatisation** : La question de l'utilisation d'une pompe à chaleur réversible est abordée. Bien que le terme "climatisation" ne soit pas explicitement mentionné dans le cahier des charges (pour des raisons de puissance électrique théorique disponible dans la rue), l'appareil pourra être configuré pour abaisser la température en été. Des brise-soleil fixes, non motorisés, devront pouvoir également être installés pour casser le rayonnement solaire.
- **Financement** : Le coût des travaux s'élève à environ 1 million d'euros (hors frais annexes et honoraires d'architecte). L'État a confirmé une subvention de 179 295 € pour le gros œuvre. Une nouvelle demande sera faite l'année prochaine pour le second œuvre. Le département rendra sa décision en décembre quant à la demande ADVB déposée le mois dernier. La région lancera un appel à projets le 1er octobre (aide estimée entre 20 000 € et 25 000 €). Une réflexion est en cours avec la CAF et l'intercommunalité pour l'accueil de publics extérieurs (comme le club des aînés du mardi) afin d'obtenir des aides supplémentaires.

Aménagements de sécurité (Travaux rue du Général de Gaulle)

- Le service voirie de la CCPC en charge du dossier technique a été relancé
- La commission des travaux va y travailler

Accueil des nouveaux arrivants (2025-2026)

- La date de la cérémonie d'accueil a été fixée au **jeudi 8 octobre à 19h00** (le jeudi 1er octobre étant déjà pris par une réunion Téléthon). Les présidents d'associations y seront également conviés.

Intercommunalité (Pévèle Carembault)

- Le maire a rappelé les commissions de la CCPC au sein desquelles siègent les élus d'Aix-en-Pévèle :
 - **Eric MULLIER** : Commission cuisine territoriale.
 - **Laetitia DUJARDIN**: Commission services à la population, culture et sport.
 - **Didier DALLOY** : Commission aménagement du territoire, urbanisme, mobilité et déchets. Il siège également au conseil d'administration de la SPL (Pévèle Arena et Pacbo), est suppléant au CA du collège du Pévèle, et délégué au conseil syndical du Noreade.

Subvention "Je passe à l'électrique" (Filiale EDF)

- Un budget est disponible pour équiper les bâtiments municipaux (écoles, mairie, centre aéré) face à la canicule. La commune peut prétendre à une aide de 400 € par appareil (ventilateurs, brumisateurs, climas mobiles), dans la limite de 10 équipements par site (soit 4 000 € maximum). **Le dossier devra être déposé avant la date limite du 30 septembre.**

Économies du Département et signalisation

- Le département accuse un déficit de 13 millions d'euros et a décidé de couper dans certains budgets. En conséquence, les bandes de peinture blanche (lignes continues et discontinues) en agglomération ne seront plus financées par le département. Cette dépense sera désormais à la charge de la commune, que ce soit pour l'axe central ou les bandes latérales.

Prise de parole d'Eric MULLIER

Commission Travaux, environnement, cadre de vie

- **Cuisine centrale** : Une réunion est prévue le lundi 6 juillet. Suite aux dernières élections à la CCPC (Communauté de Communes Pévèle Carembault), la nouvelle gouvernance est majoritairement opposée au projet actuel. Une délibération sera nécessaire si le projet doit être annulé.
- **Cimetière**
 1. Reprises de concessions : Une visite sur place a eu lieu avec le marbrier Delgrange (de Mouchin) pour identifier les sépultures les plus abîmées et celles à déplacer pour permettre l'accès au nouveau cimetière. Un devis est en attente (coût estimé entre 1 000 € et 1 500 € par tombe). La procédure de reprise, qui nécessite un affichage réglementaire d'un an et demi, va être lancée en priorité sur les cas les plus urgents.
 2. Des travaux de nettoyage et de broyage ont été effectués à l'arrière du cimetière par l'entreprise SDBT, et l'employé municipal a assuré le suivi des finitions.
 3. La pose d'un récupérateur d'eau est envisagée à l'arrière du cimetière afin de permettre aux usagers de procéder à l'arrosage des fleurs sans avoir à se rendre à l'entrée du cimetière pour y prendre l'eau
- **Benne à verre** : L'ancienne benne située rue du général de Gaulle ne sera pas réinstallée à cet endroit en raison de futures constructions dans le virage. L'emplacement retenu se situera sur la **route nationale**, juste après la rue Denfert, sur un trottoir large.
- **Local commercial**: la répartition des charges entre les deux locaux devient problématique du fait des activités différentes exercées (l'un est loué à des kinésithérapeutes, l'autre à une coiffeuse). La consommation est différente selon leur activité, mais la répartition se fait actuellement proportionnellement à la surface du local. Une répartition plus juste est en cours de réflexion. Un conseil a été pris auprès d'un électricien, qui a exposé la complexité de la pose de sous compteurs. Il est proposé d'étudier les consommations de chaque locataire et de louer les locaux "charges comprises"
- **Chambre froide Salle des fêtes**: problème de refroidissement lors des fortes chaleurs
- **Réunion prochaine commission le 6 juillet avec pour objectif** : parcourir le village afin d'affiner les points critiques en matière de sécurité

Prise de parole de Laetitia DUJARDIN

Commission vie scolaire, jeunesse et sports, actions sociales

- **Personnel communal :**
 - les entretiens annuels sont en cours
 - la commune accueillera un CAP Petite Enfance pour l'année 2026/2027 et commencera dès la rentrée de septembre à l'école
- **Dons d'organe :** Plantation d'un arbre à proximité du centre culturel
- **City stade :** fermeture temporaire pour des raisons de sécurité
- **Aire de jeux :** le revêtement est fortement dégradé. L'entreprise Vert et Mineral a été contactée.
- **Pique-nique de l'école :** L'événement a eu lieu, mais le comportement de certains enfants a été un peu agité. L'opportunité de le renouveler sera discutée avec le personnel périscolaire. L'idée a été saluée comme une bonne initiative de la mairie pour les parents.
- **Ventilateurs :** Des ventilateurs ainsi que des bouteilles d'eau et des gobelets ont été achetés par la commune et fournis à l'école. Un stock de réserve a été constitué.
- **Travaux et environnement :** Suite à une alerte concernant la coupe de trois arbres liée aux travaux, il est précisé qu'un arbre sera replanté. Un aménagement de la cour de récréation et du jardin arrière (zones d'ombrage) est prévu après les travaux.
- **Menuiseries de l'école :** Une révision complète des fermetures et des portes de l'école va être effectuée.
- **Personnel enseignant :**
 - Mme Lequenne devrait remplacer M. Faburé enseignant CM1-CM2 qui part de l'école). Elle a déjà effectué des décharges le jeudi.
 - Un cadeau a été fait par la commune à M. Faburé pour son départ .
- **Effectifs et rentrée scolaire :** L'effectif global prévu est de 93 enfants, ce qui permet de maintenir les 5 classes. L'école accueille également deux enfants de la nouvelle enseignante ainsi qu'une nouvelle famille arrivant de Bretagne. Les pré-inscriptions des tout-petits sont acceptées pour anticiper les baisses d'effectifs futures.
- **Évaluations et notation de l'école :** Les notes de l'école sont en baisse. Les discussions ont porté sur la préparation des élèves au format des questions et sur la prise en compte de l'Indice de Position Sociale (IPS), qui influe sur les critères d'exigence de l'Éducation Nationale. Les retours des collèves (notamment d'Orchies) restent toutefois très positifs quant au niveau des élèves de la commune.
- **Perspectives académiques :** Une baisse globale de 20 % des effectifs (privé, public, primaire et secondaire) est prévue sur les 10 prochaines années selon le directeur de l'académie. Cela entraînera des restructurations et des fermetures de classes à l'avenir. L'objectif académique idéal affiché est de 19 enfants par classe.
- **Préparation de la rentrée :** Le personnel périscolaire a été mobilisé la veille de la rentrée pour assurer le nettoyage intérieur et extérieur de l'établissement.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et CCSPC

- **Inscriptions :** Un bug informatique au niveau de la CCSPC a empêché la priorisation des inscriptions pour les habitants de la commune, au profit d'une ouverture globale. Au vu des effectifs importants accueillis, une salle supplémentaire est mise à disposition (salle des associations).
- **Restauration :** Pour simplifier la logistique liée au grand nombre d'enfants, les repas de la cantine (qui culminent parfois à 110 repas réchauffés) alterneront régulièrement avec des pique-niques.
- **Fête du centre :** Elle est programmée pour le jeudi 30 (la date ayant été modifiée par la nouvelle directrice), et occupera la salle intercommunale.
- **Équipe d'animation :** L'équipe est en place, composée en grande partie (environ la moitié) de jeunes de la commune.

Action sociale (CCAS)

- **Centenaire :** Une aixoise a fêté ses 100 ans à la maison de repos ; une fleur lui a été offerte à cette occasion par le maire.

- **Suivi des aînés** : Deux dames veuves font l'objet d'un suivi à domicile.
- **Registre des personnes vulnérables** : Des formulaires et des documents officiels sont mis en place pour recenser les personnes vulnérables (sur inscription volontaire). La distribution des colis du CCAS sera également l'occasion de mettre à jour ce recensement et de veiller sur les personnes isolées.

Prise de parole de Pierre-Marie TIERCE

Commission communication, informatique, nouvelles technologies, culture, animations et vie du village

- **Avancement du projet** : Une réunion de commission s'est tenue le 15 juin pour faire avancer le projet de tag/graffiti avec un graphiste habitant de la commune
- **Thématique historique** : L'artiste mettra à l'honneur **Ferdinand Cuignet** (né à Aix le 5 mars 1823), un médecin militaire et professeur d'ophtalmologie reconnu pour l'invention d'une méthode de diagnostic des troubles visuels.
- **Emplacement** : L'œuvre sera réalisée sur le mur blanc de la médiathèque.
- **Valorisation** : Une réflexion est ouverte pour renommer la salle des associations du nom de cette personnalité, puisque l'œuvre marquera l'entrée de cette salle. Les éléments visuels (photos) ont été récupérés, et le projet pourrait se concrétiser rapidement au cours de l'été.

Fonctionnement et gestion de la médiathèque

- **Continuité du service** : Suite aux fermetures constatées lors des absences du bibliothécaire, une proposition est faite de former quelques élus afin de pouvoir assurer des permanences
- **Calendrier à court terme** : Une formation doit être planifiée rapidement car le bibliothécaire sera absent deux semaines en septembre pour formation. L'été, la médiathèque fermera ses portes de fin juillet à début août. Formation des élus bénévoles le 11 juillet. RDV à 9h30.
- **Nouveaux équipements** : Une machine à café est désormais à disposition du public et des ventilateurs ont été installés pour faire face à la chaleur.

Lancement des animations mensuelles

- **Concept** : Mise en place d'animations régulières d'une durée maximale de 1h30 à la médiathèque, sous un format convivial de type "auberge espagnole / apéro" (chacun apporte de quoi partager). Les premières sessions débiteront par des quiz (recherchés sur YouTube ou autres supports).
- **Fréquence** : Les animations auront lieu les **derniers vendredis de chaque mois à partir de 19h**.
- **Dates validées** :
 - Vendredi 25 septembre
 - Vendredi 30 octobre
 - Vendredi 27 novembre

Réunion Culture et Communication de la CCPC

- **Application "Arkadia"** : Une nouvelle application mobile va être lancée pour centraliser et communiquer sur l'ensemble des animations de la CCPC et des différents villages.
- **Agenda de l'Office de Tourisme** : Les associations locales pourront y poster directement leurs événements afin d'obtenir une visibilité élargie au-delà de la commune (exemple cité : la brocante/marché gourmande d'Aix).

Vidéo-protection

- **Dossier préfectoral** : Le dossier progresse et est actuellement en cours d'analyse par le CDG 59 concernant la protection des données (RGPD) suite au travail initial d'AV Protect.
- **Étude d'impact** : Une étude est lancée avec M. Duriez sur les 11 zones identifiées pour l'implantation des caméras afin de vérifier les raccordements techniques. Une visite de terrain et des prises de photos sont prévues.

Création d'un dossier technique communal

- **Constat** : Les récents incidents techniques du week-end (problème de chambre froide à la salle des fêtes) ont mis en évidence le besoin de centraliser les informations pratiques de la commune.

- **Contenu** : Ce dossier regroupera par bâtiment l'ensemble des contacts utiles, prestataires, codes d'accès, clés, et plans des réseaux (électricité, eau, chauffage, clim, internet, alarmes, cuisine, contrats de maintenance).

Opération Pellets

- **Résultats du sondage** : Sur 18 retours de familles intéressées au départ, 8 ont confirmé leur commande, 4 ont répondu négativement suite à la grille tarifaire, et 6 sont restées sans réponse.
- **Volume** : L'opération représente un volume de 11 tonnes de pellets distribuées sur Aix.
- **Perspectives** : Des discussions avec l'entreprise DE SLOOVERE sont envisagées pour l'année prochaine afin d'élargir l'offre au bois de chauffage et d'intégrer potentiellement la marque PIVETEAU en plus de Pellets DE SLOOVERE.

Vidéo promotionnelle du village

- **Prises de vues** : Des séquences ont déjà été filmées lors du concours de pétanque et des jeux en bois du centre culturel (le 13 juin). Des images au drone illustrant la campagne environnante ont également été intégrées.
- **Tournages à venir** : Le vidéaste complètera ses prises de vues les 13 et 14 juillet (bal populaire, commémoration) ainsi que lors de la marche gourmande.

Rappel du calendrier des événements

- **4 juillet** : Gala de danse à la salle des sports.
- **5 juillet** : Marche gourmande.
- **13 juillet** : Bal populaire et concert.
- **14 juillet** : Commémoration officielle.
- **30 juillet** : Fête du centre aéré.
- **20 septembre** : Tournoi de pétanque.
- **24 septembre** : Prochain Conseil Municipal.
- **25 septembre** : Première animation à la médiathèque.

Didier DALLOY indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21:25.

La présidence de séance,
Didier DALLOY

Le secrétariat de séance,
Laetitia DUJARDIN